03 — Faux investissements et plateformes crypto

Repérer une promesse financière trompeuse et vérifier l’identité d’un intermédiaire.



Illustration de formation créée par IA — exemple fictif.

Mise en situation

Une publicité montre une personnalité connue recommandant une plateforme. Marc verse 250 € et voit ses gains augmenter sur un tableau de bord. Son interlocuteur lui propose un rendement de 12 % par mois « sans risque ». Quand Marc veut retirer, il doit d’abord payer une taxe de 600 €. Un autre contact promet de récupérer tout son argent moyennant une avance.

Comprendre le piège

Le tableau de bord peut afficher des chiffres inventés. Une publicité, une vidéo ou un premier petit retrait peuvent servir à gagner la confiance. L’identité d’une entreprise réellement autorisée peut aussi être copiée. La demande de nouveaux frais pour libérer des fonds et la promesse de récupération payante doivent provoquer l’arrêt.

Les signes d’alerte

• Des gains élevés sont présentés comme garantis ou sans risque.

• Un inconnu presse de verser plus ou guide chaque opération.

• Le retrait exige des taxes ou frais supplémentaires inattendus.

• Le contact renvoie uniquement vers ses propres preuves et liens.

03 — Vérifier et réagir

Le réflexe à retenir

Suspendre tout versement. Accéder soi-même au site de l’AMF pour vérifier les autorisations applicables et les alertes, puis confronter le domaine et les coordonnées. L’absence d’une liste noire ne certifie pas la fiabilité.

Que faire si j’ai été victime ?

Arrêter l’escalade

Ne pas payer la taxe de déblocage ni un prétendu récupérateur de fonds. Ne pas donner d’accès à distance.

Alerter les services de paiement

Joindre rapidement la banque ou le prestataire utilisé. Transmettre dates, montants et destinataires pour examiner les possibilités d’action.

Conserver le dossier

Garder annonces, échanges, adresses de sites, justificatifs et, pour les crypto-actifs, adresses de portefeuille et identifiants de transaction.

Demander une orientation

Consulter les informations de l’AMF et déposer plainte. Une autorisation vérifiée n’élimine pas le risque de perte ; aucun retour des fonds n’est promis.

À vous de jouer

Classer « courbe de gains », « identité vérifiée par une source indépendante » et « demande de taxe avant retrait » en preuve insuffisante, vérification utile ou alerte.

Réponses personnelles : .....

.....

03 — Petit quiz

Une seule réponse par question. Choisir puis expliquer sa décision. Les corrections figurent dans le document séparé « Quiz corrigés » et sur la page de la situation.

1. Une belle courbe de gains prouve-t-elle que les fonds sont disponibles ?

A. Non, l’affichage peut être fabriqué.

B. Oui, si elle monte régulièrement.

C. Oui, avec un logo connu.

2. La plateforme réclame une taxe pour retirer. Quelle décision ?

A. Payer une dernière fois.

B. Arrêter les versements et demander de l’aide.

C. Emprunter pour débloquer.

3. Le nom est absent des listes noires. Que conclure ?

A. Le placement est garanti.

B. Le capital est assuré.

C. Cela ne suffit pas à établir sa fiabilité.

4. Un contact promet le remboursement contre une avance. Que faire ?

A. Refuser et vérifier indépendamment.

B. Lui transmettre ses accès.

C. Lui verser une petite avance.

Pour vérifier les repères

Cybermalveillance.gouv.fr — Escroquerie au placement

AMF — Crypto-actifs : attention aux arnaques

Sources vérifiées le 12 novembre 2026. Conditions des services à vérifier lors des démarches.